



PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JANVIER 2026 A 20H00 EN MAIRIE

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 13 janvier 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoît, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie Adjoints, BERTRAND Endy, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : CREPIN Cédric conseiller municipal ayant donné procuration à ROUX Jean-François conseiller municipal

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, GIRARDEAU Nadia, adjointe

Absents : BOISSINOT Jérôme, DROUET Céline, VALTAT Karine, conseillers municipaux

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 19

Procurations : 1

Excusés : 2

Absents : 3

Votants : 20

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice étant présente, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

-
- Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité sans observation.
-

Par courrier en date du 19 janvier 2026 Mme Nadia GIRARDEAU, adjointe, a fait part de sa démission pour des raisons personnelles.

Elle remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour les deux mandats qui viennent de s'écouler.

Modification de l'ordre du jour :

Après proposition de Monsieur le Maire de modifier l'ordre du jour le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve

l'ajout de la question suivante :

- II - FINANCES - 3. Subvention DETR 2026 – Rénovation du Pont Eiffel

ORDRE DU JOUR

- I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
 1. Déclarations d'Intention d'aliéner
 2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations
- II FINANCES
 1. Demande de subvention au Département de la Vendée – Travaux de rénovation des menuiseries de la Basilique
 2. Tarif vente de copeaux suite criblage
 3. Subvention DTER 2026 – Rénovation du Pont Eiffel
- III INTERCOMMUNALITE
 1. Révision libre de l'Attribution de Compensation sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2025
- IV RESSOURCES HUMAINES
 1. Modification des effectifs communaux
- V QUESTIONS DIVERSES

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du droit de préemption urbain pour les dossiers ci-dessous :

- Bâti sur terrain – AE 26 – superficie 428 m² - 20 rue de la Sèvre Noire
- Bâti sur terrain – AH 134 et AH 498 – superficie 250 m² - 8 rue de la Caillère
- Bâti sur terrain – C 642 – superficie 877 m² - 1 rue du Châtaignier
- Bâti sur terrain – AI 133 – AI 157 – AI 213 – AI 215 – superficie 187 m² - 49 rue du Calvaire
- Bâti sur terrain – AH 240 et AH 379 – superficie 901 m² - 21 rue de la Caillère

2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX/SERVICES	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
01/12/2025	Culture	Spectacle Charbonnel La Clef des Champs du 23/01/2026 - Moitié du cachet avec Mortagne	Mairie de Mortagne	2 637,50 €
09/12/2025	Stade	Maintenance hiver robot tonte	EFFIVERT SPORT	1 614,00 €
11/12/2025	Mairie	Vœux à la population - Réception	SOVEDIS SUPER U Mortagne	1 001,90 €
15/12/2025	Bâtiment social	Changement carte opérateur ascenseur	OTIS	1 472,11 €
18/12/2025	Restaurant scolaire	Remplacement chauffe-eau	TCS	1 214,71 €
08/01/2026	Ecole JdF	Abonnement fibre 2026	ORANGE	1 267,20 €

II FINANCES

1. Demande de subvention au Département de la Vendée – Travaux de rénovation des menuiseries de la Basilique

01-2026	DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA VENDEE – TRAVAUX DE RENOVATION DES MENUISERIES DE LA BASILIQUE
---------	---

La commune de Saint Laurent sur Sèvre a réalisé au début de l'année 2024 un diagnostic de son patrimoine religieux en lien avec le Département de la Vendée et le CAUE. Ce diagnostic a mis en lumière un certain nombre de travaux à réaliser.

La commune souhaite aujourd'hui rénover les menuiseries de la Basilique et ces travaux peuvent prétendre à une subvention départementale au titre des aides départementales en faveur du patrimoine.

Les travaux consistent notamment en la fourniture et le remplacement de 4 portes dans les combles, d'une porte d'entrée dans le confessionnal et des travaux de peinture des menuiseries.

Calendrier des travaux : 1^{er} trimestre 2026

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

	DEPENSES HT	RECETTES
Menuiseries	7 706,00 €	
Fabrication et installation de 4 portes à lames en chêne massif	3 527,00 €	
Peinture des menuiseries	1 640,05 €	
Conseil Départemental de la Vendée (taux maximum 25%)		3 218,26 €
Autofinancement communal (75%)		9 654,79 €
TOTAL	12 873,05 €	12 873,05 €

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'approbation du dossier de projet de travaux concernant la rénovation des menuiseries de la Basilique et du plan de financement ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant le programme d'aides départementales en faveur du patrimoine et notamment les édifices religieux ;
Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- **VALIDE** les travaux de rénovation des menuiseries de la Basilique ainsi que le plan de financement comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée au taux le plus élevé possible et à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Tarif vente copeaux suite criblage

02-2026	TARIF DE VENTE DE COPEAUX SUITE CRIBLAGE
---------	--

Il est rappelé que cette question a été examinée lors du dernier conseil municipal mais la décision avait été reportée faute de précisions.

Des informations complémentaires ont été apportées depuis permettant de proposer un prix de vente à la tonne et non plus au m³ (pour information 4 m³ dans une tonne). Le prix est également identique pour les particuliers et les personnes morales.

Prix de vente proposé : 80 € TTC/Tonne.

Cette décision abroge la précédente délibération de décembre 2023 qui fixait aux particuliers seulement un prix de vente des copeaux criblés au prix de 20 € TTC/m³.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 62-2023 du 12 décembre 2023 approuvant le prix de vente de 20 €/m³ des copeaux de bois criblés ;
Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- **APPROUVE** le prix de vente de copeaux criblés aux particuliers et aux personnes morales au prix identique de 80 € TTC/Tonne.
- **PRECISE** que la présente décision abroge la délibération n° 62-2023 du 12 décembre 2023.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et l'**AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

3. Subvention DTER (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2026 – Rénovation du Pont Eiffel

03-2026	SUBVENTION DETR 2026 – RENOVATION DU PONT EIFFEL
---------	--

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, la commune peut prétendre à une subvention d'un montant de 300 000 € pour les travaux de rénovation du Pont Eiffel.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	DEPENSES (HT)	RECETTES
Maitrise d'œuvre suivi de chantier	80 000,00 €	
CEREMA	32 567,00 €	
Frais généraux (installation de chantier, frais d'études, etc...)	90 520,00 €	
Ouvrages provisoires (échafaudage, etc...)	230 000,00 €	
Réparation charpente métallique	602 000,00 €	
Protection anti-corrosion	216 400,00 €	
Remise en état des appuis	50 640,00 €	
Remplacement des appareils d'appui	19 600,00 €	
Remise en état des superstructures	152 130,00 €	
Travaux divers (hydrodémolition, etc...)	22 079,00 €	
Etat- DETR		300 000,00 €
Fondation du Patrimoine		300 000,00 €
CD85		90 000,00 €
Souscription		50 000,00 €
Autofinancement		755 936,00 €
TOTAL	1 495 936,00 €	1 495 936,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la liste des opérations éligibles au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 ;
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants ;

→ **APPROUVE** la réalisation de l'opération de rénovation du Pont Eiffel présentée estimée à 1 495 936,00 € HT et **ARRÊTE** les modalités de financement selon le plan de financement ci-dessus.

→ **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention Etat au titre de la DETR 2026 et à signer tout document se rapportant à cette décision.

III INTERCOMMUNALITE

1. Révision libre de l'Attribution de Compensation sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2025

04-2026	REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT 2025
---------	--

Vu, le rapport de la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges en date du 23 octobre 2019 approuvé ;

Vu, la délibération du Conseil de Communauté n°2025-128 du 12 novembre 2025 portant révision libre de l'Attribution de Compensation sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2025, et faisant état de la dépense suivante :

❖ Imputation du coût des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sur la Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2025 :

- entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 ;

Collectivités	Imputation des coûts des travaux d'investissement en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sous forme d'Attribution de Compensation d'investissement 2025
La Gaubretière	39 055,12 €
Les Landes-Genusson	6 102,86 €
Mallièvre	0,00 €
Mortagne-sur-Sèvre	0,00 €
Saint-Aubin-des-Ormeaux	0,00 €
Saint-Laurent-sur-Sèvre	83 559,81 €
Saint-Malô-du-Bois	3 950,57 €
Saint-Martin-des-Tilleuls	4 971,04 €
Tiffauges	2 555,52 €
Treize-Vents	5 015,87 €
Chanverrie	176 506,38 €
TOTAL	321 717,17 €

Il est proposé de procéder à la révision libre de l'Attribution de Compensation dans le cadre des dispositions du 1^{er} du V. de l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts (CGI), pour la raison suivante :

- ❖ Pour permettre l'imputation des coûts des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sur la Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre à hauteur de 83 559,81 € ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

Article 1^{er} :

- ➔ **APPROUVE** l'imputation du coût des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2025 concernant la Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre à hauteur de 83 559,81 €.

Article 2 :

- ➔ **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne.

Article 3 :

- ➔ **CHARGE** le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

IV RESSOURCES HUMAINES

1. Modification des effectifs communaux

05-2026	MODIFICATION DES EFFECTIFS COMMUNAUX
----------------	---

Il est proposé au conseil municipal la modification suivante à compter du 19 janvier 2026 :

Service Administratif

- Création d'un poste non permanent d'Adjoint Administratif à temps complet, en accroissement temporaire d'activité, du 19 janvier au 19 mars 2026 (inclus) / agent en charge des Ressources Humaines.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant les besoins des services ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et par 11 voix POUR, 6 ABSENCES et 3 voix CONTRE ;

- SE PRONONCE favorablement à la modification des effectifs communaux telle qu'énoncée ci-dessus à compter du 19 janvier 2026.
- DIT que les crédits correspondant sont inscrits au budget général.
- AUTORISE le maire à procéder à toutes les opérations découlant de cette modification et à signer tout document s'y rapportant.

V QUESTIONS DIVERSES

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

